



## CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT

### CHANTIERS JEUNES – ANNÉE 2016

Entre

La Ville d'Oullins  
Hôtel de Ville – BP 87  
69600 Oullins  
et

Représentée par

François-Noël BUFFET, Sénateur-Maire

SEGAPAL  
Le Grand Parc Miribel Jonage  
Chemin de la Bletta  
69120 Vaulx-en-Velin

Représenté par

Didier MARTINET, Directeur Général SPL  
SEGAPAL

#### **Textes de référence**

- Délibération du 5 février 2016 du Conseil Municipal d'Oullins
- Circulaire du Ministère délégué au Logement et à la Ville du 10 mars 2005 et annexes techniques
- Instruction du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Cohésion sociale du 23 avril 2004
- Instructions relatives aux chantiers, aux stages à caractère éducatif dans le cadre du programme Ville, Vie, Vacances du 05 juillet 2012 (ACSE)

#### **Art 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de détailler les modalités d'organisation et de déroulement des chantiers pédagogiques prévus pendant les vacances scolaires de l'année 2016 au Grand Parc Miribel Jonage.

La mise en œuvre de ce chantier en partenariat avec le Grand Parc Miribel Jonage et la Ville d'Oullins, permet à de jeunes Oullinois âgés de 16 et 17 ans d'effectuer des tâches pédagogiques et d'intérêt collectif au sein du parc Grand Parc Miribel Jonage.

En contrepartie, une gratification et un panier repas, dont les montants préfixés s'élèvent respectivement à 15 € (quinze euros) et 6 euros (six euros) par jeune et par jour d'activité, visent à financer un projet individuel ou collectif.

Pendant les chantiers, les jeunes sont affectés à des tâches pédagogiques et occupationnelles définies par le Grand Parc Miribel Jonage. Les jeunes sont placés sous la responsabilité et la surveillance permanente d'un animateur du service animation jeunesse.

#### **Art 2 – Périodes concernées et chantiers concernés**

*Vacances de printemps :*

- Semaine 15 du 11 avril – 15 avril 2016

*Vacances d'été :*

- Semaine 31 du 01 août – 05 août 2016
- Semaine 32 du 08 août – 12 août 2016
- Semaine 33 du 16 août – 19 août 2016
- Semaine 34 du 22 août – 26 août 2016

*Vacances de la Toussaint :*

- Semaine 43 du 24 octobre au 28 octobre

### **Art 3 – Eligibilité des jeunes**

Les chantiers jeunes s'adressent à des jeunes Oullinois âgés de 16 et 17 ans, repérés par les acteurs locaux (service animation jeunesse, centre social, éducateurs de prévention).

### **Art 4 – Horaires de déroulement et couverture des jeunes**

Le volume horaire est de 6 heures par jour, les horaires étant fixés par le service animation jeunesse et le Grand Parc Miribel Jonage.

Durant le déroulement des activités, la couverture des jeunes est prise en charge par une extension de l'assurance en responsabilité civile de la Ville.

### **Art 5 – Engagement des parties à la convention**

#### **Engagements de la Ville d'Oullins**

La Ville d'Oullins s'engage à :

- Repérer et encadrer le groupe de jeunes Oullinois.
- Souscrire une assurance en responsabilité civile.
- Transmettre au Grand Parc Miribel Jonage les informations nécessaires au bon fonctionnement du chantier (difficultés rencontrés, retard éventuel du groupe...).

#### **Engagements du Grand Parc Miribel Jonage**

Le Grand Parc Miribel Jonage s'engage à :

- Procurer un support de chantier au sein du Grand Parc Miribel Jonage.
- Prendre en charge les gratifications correspondantes sur la base de 21 € par jeune et par jour dans la limite de 6 jeunes pour la semaine.
- Verser les gratifications à la Ville d'Oullins à la fin du chantier.
- Transmettre les consignes à l'animateur chargé de l'encadrement des jeunes.
- Informer le responsable du service jeunesse de la Ville d'Oullins en cas de difficulté repérés dans la conduite des jeunes, ou dans l'exécution des missions confiées.

Fait à Oullins :

**Didier MARTINET**  
Directeur Général  
SEGAPAL

**François-Noël BUFFET**  
Sénateur-Maire  
Ville d'Oullins